



الشركة الوطنية للإذاعة والتلفزة
 ت.ل. 08080+ +ال.ل. 0+1 800.ك. 8 +ال.ل. 000808
 Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision

Réf: 06/22/A.T.I/i.s.r

DECISION DE RECRUTEMENT

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

- Vu le Dahir n° 1-04-257 du 25 kaada 1425 (7 janvier 2005) portant promulgation de la loi N°77-03 relative à la communication audiovisuelle telle que modifiée et complétée;
- Vu l'acte de nomination par le Conseil d'Administration de la SNRT en date du 04 Mal 2005 du Président Directeur Général de la SNRT ainsi que les pouvoirs qui lui sont conférés;
- Vu les dispositions du statut particulier du personnel de la SNRT approuvé par le Conseil d'Administration le 09 janvier 2006, tel que modifié et complété ;
- Vu la procédure de recrutement, intégration et validation de la période d'essai de la SNRT (Réf: GRH-REC-01), entrée en vigueur le 1^{er} Janvier 2021.

DECIDE

Article 1 : Objet

L'opération n° 06/22/A.T.I est lancée pour le recrutement de deux (2) Ingénieurs en Systèmes et Réseaux ayant les conditions requises suivantes :

Poste	Nombre	Formation /Diplôme	Niveau d'études	Option /Spécialité
<u>Ingénieur en Systèmes et Réseaux</u>	02 postes	- Titulaire d'un diplôme d'Ingénieur d'Etat	BAC+5	-Génie Télécommunication et Réseaux -Génie électrique et électronique, informatique et sécurité ou sécurité des systèmes d'information

Article 2 : Principales missions

L'Ingénieur en Systèmes et Réseaux est le garant du déploiement, maintenance, évolution et de la mise en œuvre des systèmes de réseaux et stations de travail sur base informatique utilisés dans la fabrication des images et des sons, et dans l'automatisation du « workflow » et du développement des bases de données.

Dans ce cadre, il est à amener à

- Concevoir les systèmes et réseaux informatiques liés à la sécurisation, la production et à la diffusion des images et des sons ;
- Développer des solutions softwares et hardwares pour améliorer et assurer le bon fonctionnement des activités métiers ;

- Superviser le déploiement de ces systèmes ;
- Gérer l'évolution, l'exploitation et la maintenance de ces systèmes ;

Article 3 : Compétences requises

L'Ingénieur en Systèmes et Réseaux doit être doté des compétences suivantes :

❖ Techniques :

- Maîtrise de (es) :
 - Architectures et technologies des réseaux bas débit et haut débit ;
 - Matériels d'infrastructure des réseaux;
 - Outils et méthodes de sécurisation et de fiabilisation des réseaux et des données ;
 - Logiciels réseaux ;
 - Langages de programmation ;
 - La configuration des équipements réseaux ;
 - Systèmes d'exploitation;
 - Signaux vidéo et audio numériques compressés et non compressés. Normes y afférentes ;
 - Systèmes de gestion de bases de données ;
- Disposer de notions en cycle de développement des logiciels ;
- Niveau pratique en :
 - Protocoles de communication ;
 - Traitement numérique du signal ;
 - « workflow » du traitement numérique de l'image et du son, de la production à la diffusion;
 - Suites logicielles d'automatisation de la programmation à la diffusion;
 - Informatique bureautique ;
 - Anglais technique ;
 - Conduite de projet ;
 - Rédaction de Cahier des Charges ;
 - Rédaction de documentations techniques ;

❖ Comportementales et Managériales :

- Disponibilité et engagement ;
- Rigueur et organisation ;
- Esprit de synthèse ;
- Curiosité et ouverture d'esprit;
- Bonne culture générale ;
- Polyvalence et réactivité.

Article 4 : Affectation et type de contrat

- Contrat à durée indéterminée.
- Les postes sont basés à Rabat.

Article 5 : Organisation du concours

La sélection des candidats se fera sur la base d'un test écrit, et d'un test pratique et d'un test oral. La note finale est calculée sur la base de la pondération suivante :

$$\text{Note Finale} = \text{Note du test écrit} * 0,4 + \text{Note du test pratique} * 0,3 + \text{Note du test oral} * 0,3$$

L'organisation des tests est déclinée comme suit:

TEST	SUJET	Barème	Langue	Durée de Test
TEST ECRIT	1) Questions techniques 2) Etude de cas	Note/20	Français	2 H
TEST PRATIQUE	Mise en situation /Exercice pratique	Note/20	Français	1 H
TEST ORAL	1) Présentation du parcours académique et professionnel 2) Présentation des compétences professionnelles et aptitudes personnelles pour le poste à pourvoir	Note/20	Français	20 minutes

Article 6 : Conditions du concours

Le candidat doit avoir la nationalité marocaine.

Le candidat doit être âgé de **45 ans** au plus à la date de recrutement.

Le candidat doit s'inscrire sur la plateforme de recrutement de la SNRT <http://e-recrutement.snrt.ma> pour pouvoir éditer le bulletin d'inscription.

Un dossier de candidature doit être envoyé par voie postale au siège de la SNRT sis à « 1, rue El Brihi, Hassan, Rabat 10000» avec comme objet **06/22/A.T.I/i.s.r** Le dossier doit remplir les conditions suivantes :

Le dossier doit contenir :

- Bulletin d'inscription sur la plateforme de recrutement de la SNRT.
- Un (1) Curriculum vitae (CV) récent.
- Une (1) copie certifiée conforme du diplôme.
- Une(1) copie certifiée conforme de la CIN.

Les documents ci-dessous doivent être envoyés sous pli fermé portant la référence de l'opération et du poste, le nom et le prénom du candidat au verso de l'enveloppe.

Tout dossier incomplet ou ne respectant pas les conditions requises sera systématiquement écarté.

Le dernier délai pour l'envoi par voie postale du dossier de candidature est le.. **7 FÉV. 2023**.

La liste des candidats retenus pour passer les tests est publiée sur le site emploi-public.ma et sur la plateforme e-recrutement de la SNRT. La publication de cette liste vaut convocation des candidats admis pour le concours de recrutement.

Faiçal LARAICHI
Président Directeur Général
Société Nationale de
Radiodiffusion et de Télévision